



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19/12/23
ID : 031-213103419-20231215-D2023_047-DE

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 15 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 19

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Madame Patricia OGRODNIK,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoints au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Michèle SANTACREU,
Sylviane GABEZ, Céline BREIL et Barbara KIRCH, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Franc CORTESE et Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 8

Madame Alexandrine MOUCHET donne procuration à Madame Michèle SANTACREU,
Madame Nelly AUGUSTE donne procuration à Madame Barbara KIRCH,
Madame Virginie LARROUX donne procuration à Monsieur Laurent LESUEUR,
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Monsieur Patrick DI BENEDETTO,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX,
Monsieur Fabrice MARTINEZ donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Madame Sophie CIECKO donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Jean-Luc FOURQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 19
Nombre de Conseillers votants : 27
Date de convocation : 08 décembre 2023
Date d'affichage : 08 décembre 2023

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances locales : Décisions budgétaires
Autorisation préalable des dépenses d'investissement 2024

Exposé :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 dans les limites indiquées ci-après :

Opération	Désignation	Rappel Budget 2023	Montant autorisé (maximum, soit 25%)
11	Mobilier écoles	21 200.00 €	5 300.00 €
13	Plantations	1 500.00 €	375.00 €
14	Equipements associatifs	1 800.00 €	450.00 €
16	Matériel informatique	74 475.00 €	18 618.75 €
17	Matériel services techniques	43 500.00 €	10 875.00 €
18	PLU	18 000.00 €	4 500.00 €
21	Signalisations	4 500.00 €	1 125.00 €
27	Mobilier urbain	5 100.00 €	1 275.00 €
30	Mairie	7 550.00 €	1 887.50 €
44	Travaux patrimoine	63 600.00 €	15 900.00 €
50	Acquisitions foncières	815 000.00 €	203 750.00 €
56	Salle polyvalente	38 450.00 €	9 612.50 €
57	Stade	113 800.00 €	28 450.00 €
58	Bibliothèque	20 200.00 €	5 050.00 €
59	Pool routier voirie	88 300.00 €	22 075.00 €
70	Eglise	23 200.00 €	5 800.00 €

71	Etudes	85 000.00 €	21 250.00 €
72	Travaux d'économie d'énergie	141 500.00 €	35 375.00 €
73	Alarmes	20 100.00 €	5 025.00 €
76	Salle multiculturelle	21 420.00 €	5 355.00 €
77	Groupe scolaire Georges Brassens	34 900.00 €	8 725.00 €
79	Ad'AP	250 000.00 €	62 500.00 €
80	Police municipale	114 200.00 €	28 550.00 €
81	Mobilier SEJ	9 000.00 €	2 250.00 €
84	Nouveau groupe scolaire Lartigue	383 065.40 €	95 766.35 €
	TOTAL	2 399 360.40 €	599 840.10 €

Par ailleurs, l'article L.5217-10-9 du CGCT prévoit que « lorsque la section d'investissement du budget comporte des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent ». Pour les opérations inscrites en AP/CP, aucune délibération n'est nécessaire.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

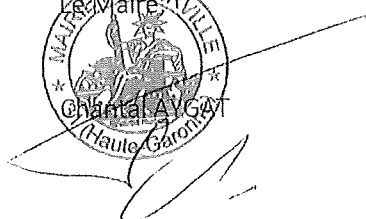
Vu la nomenclature comptable M57,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits figurant dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
 Merville, le 18 décembre 2023,

Le Maire,

 Chantal AYGAT
 (Haute Garonne)

Le secrétaire de séance,

 Jean-Luc FOURQUET

